



# Communiqué

Le 7 mars 2005

Pour publication immédiate

## LA COMMISSION DU CANAL DE DÉRIVATION EXPOSE SA STRATÉGIE DE PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES

### **Plan en cinq points pour assurer la protection des eaux souterraines. ERNIE GILROY**

**Winnipeg (Manitoba)** – Dans le cadre du projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge, la Commission du canal de dérivation (CCD) a exposé aujourd'hui sa stratégie en cinq points de protection des eaux souterraines, qui comprendra une amélioration du contrôle des eaux souterraines et sollicitera la participation du public.

« Nous sommes très confiants que toutes les mesures incorporées au projet du canal de dérivation protégeront à long terme cette ressource que représentent les eaux souterraines, explique M. Ernie Gilroy, directeur général de la CCD. Et l'annonce faite aujourd'hui souligne le fait que l'agrandissement du canal de dérivation améliorera la protection des eaux souterraines et de l'environnement. L'un des principes sur lesquels repose le plan est l'engagement qu'a pris la CCD de pratiquer la tolérance zéro vis-à-vis des effets potentiellement néfastes du projet d'agrandissement du canal de dérivation sur les eaux souterraines. »

M. Gilroy souligne qu'un contrôle plus serré, une compréhension meilleure des problèmes régionaux en matière d'eaux souterraines et la possibilité accrue pour le public de s'exprimer se traduiront par des améliorations de l'état global de la protection et de la gestion des eaux souterraines à proximité du canal de dérivation.

La stratégie en cinq points de protection des eaux souterraines comprend les éléments suivants :

- **Aucun approfondissement du chenal du canal de dérivation** – À la suite du programme de consultation du public, la CCD a réduit considérablement les plans d'approfondissement du chenal du canal de dérivation en ramenant à **aucun** approfondissement l'estimation initiale d'un approfondissement pouvant atteindre deux mètres (six pieds). La version révisée du canal de dérivation respectera les prévisions d'augmentation de capacité, qui passera de 1 700 m<sup>3</sup> (60 000 pi ca) d'eau par seconde à 4 000 m<sup>3</sup> (140 000 pi cu) par seconde.
- **Protection du chenal d'étiage** - Pour assurer une protection contre l'érosion et les risques de fuite dans le chenal d'étiage, la CCD investira dans des mesures de renforcement, de revêtement et de remplissage des points d'érosion afin de rétablir l'état du chenal d'étiage et d'assurer une meilleure protection de la faune aquatique.

- **Fonds d'atténuation environnementale** - Un fonds de 11 millions \$ a été établi pour atténuer les effets environnementaux imprévus et isolés qui seraient associés au projet d'agrandissement du canal de dérivation, et notamment à la protection des eaux souterraines.
- **Contrôle permanent** – En collaboration avec Manitoba Water Stewardship et les autorités locales, la CCD adoptera une approche de contrôle et de gestion adaptative afin d'identifier les effets néfastes imprévisibles sur les eaux souterraines et d'y réagir. Les principes clés du programme seront les suivants :
  - 1) Focalisation sur les zones qui sont sensibles au printemps
  - 2) Focalisation sur l'aquifère du substratum rocheux
  - 3) Inclusion de plusieurs puits dans le sous-sol rocheux ou d'autres zones granulaires
  - 4) Établissement de puits sécurisés pour le contrôle permanent
  - 5) Facilitation du contrôle et du pompage des eaux souterraines touchées, au besoin

En outre, conformément à son engagement de protection et de contrôle permanent des eaux souterraines, la CCD a confirmé sa participation à la revue des eaux souterraines régionales annoncée le mois dernier par Manitoba Water Stewardship.

- **Liaison avec les collectivités** : La CCD établira un comité de liaison avec les collectivités, qui tiendra les résidents locaux au courant du projet et leur fournira un moyen de signaler les problèmes liés aux projets d'agrandissement. De plus amples renseignements sur la composition et la structure du comité seront communiqués prochainement. En outre, la CCD mettra à la disposition des résidents des régions rurales une ligne téléphonique sans frais qui leur permettra d'exprimer leurs préoccupations au sujet des eaux souterraines.

« Grâce à notre programme de consultations publiques permanentes, nous avons incorporé des changements qui amélioreront ce projet, ajoute M. Gilroy. L'annonce que nous faisons aujourd'hui vient renforcer nos précédentes initiatives de protection des eaux souterraines en incorporant des suggestions que nous a faites la population lors des audiences publiques de la Commission de protection de l'environnement. »

La CCD a aussi confirmé qu'un examen préliminaire d'une proposition des municipalités rurales de Springfield, de St. Clements et d'East St. Paul visant l'établissement d'une gaine pour le canal de dérivation a conclu que ce projet ne serait ni réalisable ni rentable et qu'il serait préjudiciable à la protection des eaux souterraines. « L'installation d'une gaine pour le canal de dérivation, et surtout la difficulté de la maintenir en raison de la pression existant dans l'aquifère, posent divers problèmes concrets, explique M. Doug McNeil, vice-président aux questions hydrauliques, de la CCD. En outre, la construction d'une gaine entraînerait un approfondissement des excavations dans le chenal et poserait un risque accru pour les eaux souterraines. »

« Le projet d'agrandissement du canal de dérivation constitue aussi bien un projet de protection environnementale qu'un projet de protection contre les inondations, ajoute M. Gilroy. Nous en sommes à la planification du début des travaux et nous exposerons d'autres détails de notre plan dans les semaines et mois à venir. Nous sommes fiers de pouvoir incorporer des mesures additionnelles qui assureront la protection à long terme de la ressource que constituent les eaux

souterraines de la province, et de soutenir le développement des économies rurales des environs de Winnipeg. »

Une fois réalisé, le projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge protégera 450 000 résidents, 140 000 maisons et plus de 8 000 entreprises, et épargnera plus de 12 milliards de dommages en cas d'inondation à récurrence de 700 ans. Le Canada et le Manitoba ont confirmé leur engagement de compléter l'agrandissement du canal de dérivation. Le gouvernement fédéral a reconnu que le projet est une infrastructure prioritaire au niveau national. Dans l'attente de l'approbation environnementale, l'agrandissement du canal de dérivation devrait débuter cet été et se terminer en 2009.

-30-

Renseignements : Ronuk Modha, Commission du canal de dérivation  
(204) 945-4178, (204) 945-4900, ou 1-866-356-6355